Médoc Estuaire
Communauté de communes

ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE – LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS

L'an deux mille onze, le 17 MARS, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE,dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Claude BERNIARD

Date de convocation du Conseil communautaire : 9 mars 2011

Etaient présents :
- ARCINS : Claude GANELON, Daniel PARABIS
- ARSAC : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Aline SALLEBERT
- CANTENAC : Roger DEGAS, Fabienne OUVRARD
- CUSSAC : Dominique FEDIEU, Emile MEDINA
- LABARDE : Evelyne DUPUY, Gil PILONORD
- LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
- LUDON-MEDOC : Joseph FORTER, Benoît SIMIAN, Roland HEBRARD, Martine VALLIER,
- MACAU : Chrystel COLMONT-DIGNAU, Christine NADALIE, Pierre CABANY, marie-Claudette DARASPE
- MARGAUX : Jacqueline DOTTAIN, Serge FOURTON, Claude BERNIARD
- LE PIAN-MEDOC : Didier MAU, Christian VELLA, Virginie GARNIER, Philippe SIMON, Josette JEGOU, Bernard FRAICHE, Michel LANCADE, Annick MORA
- SOUSSANS : Pierre-Yves CHARRON, Pascal GALLEGO
Absents, excusés : Michel HAUTIER, Eric BOUCHER, Fabien CAILLER, Philippe DUCAMP, Ludovic LALANDE

Concerne : 11-1703-20 MARCHE D'EXTENSION DES LOCAUX DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES - AVENANTS

Par délibération 10-22 du 25 mars 2010, il avait été décidé de lancer l'appel d'offres pour les travaux d'extension des locaux administratifs de la Communauté de Communes.

Par délibération 10-55 du 24 juin 2010, le choix des entreprises a été décidé.

Comme cela a été indiqué dans la délibération précédente des modifications ont dû être apportées au projet original. Dans la mesure où il est prévu, pour une extension future, la création d'un étage, il a fallu affiner l'étude de sols initiale.

Enfin, depuis mars 2010, les activités des services de la CdC évoluent, il a donc fallu revoir la distribution des bureaux.
Plusieurs avenants ont donc été proposés ce jour à la Commission d'Appel d'Offres :

Lot 1 (gros œuvre) : Entreprise BENABEN

- montant initial : 64 824,50 € HT soit 77 530,10 € TTC
- Avenant n°1 : 28 791,40 € HT soit 34 434,51 € TTC

Ce montant est dû :

. à la modification du projet pour 12 636 € HT,
. à une demande des bâtiments de France pour le placage pierre pour 7 290 € HT,
. à l'adaptation de la réalisation à l'étude de sols pour 8 865,40 € HT

Le montant de ce lot passe donc à 93 615,90 € HT, soit 111 964,61 € TTC.
(rappel : le montant de la 2ème entreprise ayant répondu à l'appel d'offres initial était de 107 450 € HT)

Lot 4 (menuiserie alu) : Entreprise LAROZA

- montant initial : 18 500 € HT soit 22 126 € TTC
- Avenant n°1 : 906 € HT soit 1 083,56 € TTC

Ce montant est dû à une plus-value pour précadre en acier galvanisé

Le montant de ce lot passe donc à 19 406 € HT, soit 23 209,56 € TTC.

Lot 9 (chauffage, traitement d'air) : Entreprise EOLE

- montant initial : 17 636,41 € HT soit 21 093,15 € TTC
- Avenant n°1 : 1 006,87 € HT soit 1 204,22 € TTC

Ce montant est dû à la modification de distribution des bureaux.

Le montant de ce lot passe donc à 18 643,28 € HT, soit 22 297,37 € TTC.

Tous ces avenants ont été examinés par la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie avant le Conseil Communautaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité,

► **valide** les avenants :

► ***Lot 1 (gros œuvre) : Entreprise BENABEN***
Avenant n°1 : 28 791,40 € HT soit 34 434,51 € TTC

► ***Lot 4 (menuiserie alu) : Entreprise LAROZA***
Avenant n°1 : 906 € HT soit 1 083,56 € TTC

► ***Lot 9 (chauffage, traitement d'air) : Entreprise EOLE***
Avenant n°1 : 1 006,87 € HT soit 1 204,22 € TTC

► **autorise** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ces avenants.

Certifié exécutoire :
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le

Pour copie conforme
Arsac, le 21 mars 2011

Le Président,
Gérard DUBO

Acte à classer

DL11-17_03-20

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2011-03-25T08-42-26.00 (MI38636756)

Identifiant unique de l'acte : 033-243301447-20110317-DL11-17_03-20-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Marché d'extension des locaux de la Communauté de Communes - Avenants

Certifié Conforme

Date de délibération : 17/03/2011

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes

Acte : Deliberation 11-17_03-20.PDF

Préparé	Le 25/03/11 à 08:34	Par TREMBLIER Karine
Transmis	Le 25/03/11 à 08:42	Par PERRIER Jean-Marc
Accusé de réception	Le 25/03/11 à 08:56	